

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle la Bichonnière, domaine des Vallons à Limoux, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 22

Date de convocation du Comité : 15 juin 2022

TITULAIRES PRESENTS :			
	RIVIERE Marilyse		Syndicat de Bassin Orbieu Jourres
	LOIS Lydie		Syndicat de Bassin Orbieu Jourres
Messieurs	MENASSI Eric		SM Aude Centre
	DEMANGEOT François		SIAH Fresquel
	DEDIES Daniel		Conseil Départemental 11
	JAMMES Michel		SIAH Berre et Rieu
	CASATO Didier		SIAH Berre et Rieu
	MAGRO Christian		SM Aude Centre
	FABRE Alain		SM Aude Centre
	BARDIES Pierre		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	ARAGOU Christian		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	GUICHOU Jean Régis		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	FAURAN Jean Paul		SIAH Corbières Maritimes
	BELART Xavier		SM du Delta de l'Aude
	HERNANDEZ André		Syndicat de Bassin Orbieu Jourres
TITULAIRES REPRESENTES :			
	SCHENATO Henry (SB Orbieu Jourre)	représenté par	CABROL Eliette
	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie Ange
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	DURAND Pierre (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	CARALP Alain (SMDA)	représenté par	CLERGUE Guy
	IZARD Alain (SIAH Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude

M. FABRE Alain a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE CREATION DE POSTES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant, l'accroissement du nombre de marchés publics,

Considérant, l'importance de l'Hydromorphologie dans la gestion des cours d'eau au quotidien, et en vue de la gestion du fleuve Aude

Le Président propose de créer au 1 er septembre 2022 les postes :

- Gestionnaire des Marchés Publics :

Recrutement d'un agent au grade de Rédacteur/Rédacteur principal 2eme classe/Rédacteur principal 1ere classe Titulaire ou contractuel à temps complet.

- Chargé de mission Hydromorphologique-DPF:

Recrutement d'un agent au grade de Technicien /Technicien principal 2eme classe/Technicien principal 1ere classe Titulaire ou contractuel à temps complet.

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE, les créations des postes ci-dessus.

INSCRIT les crédits correspondants au Budget.

AUTORISE le Président à signer tous documents liés à cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Affiché le 01 JUIL. 2022
Publié le

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-251101549-20220623-CS_DELIB31_